

**Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 06
mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 mars, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de Didier LEDRAIT.

Conseillers Présents : Didier LEDRAIT, Isabelle POULLAIN, Stéphane ALLAIS, Françoise VALLAS, Alain LEBERTHIER, Lorraine GRANDCLEMENT, Stanislas TISCA, Thevenin LEDRAIT, Yves TIRARD, Soumicha CLEMENT, Béatrice NOEL, Françoise VALLAS

Absents excusés : Rémi LECLERCQ, Laurence TESTU, Patricia HAUCHARD-THOUMIRE

Secrétaire de séance : Yves TIRARD

Date des convocations : le 20/02/2025 Date d'affichage : le 20/02/2025

ORDRE DU JOUR :

- Don de L'A.S.E.L pour restauration des verrières de l'église
- Travaux de restructuration de voirie de la route communale : Cavée Longs Champs / Bas de Blainville
- Adoption du compte de gestion 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Affectation du résultat
- Vote des taxes
- Subventions 2025
- Budget 2025
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2025 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

DON DE L'A.S.E.L POUR RESTAURATION DES VERRIERES DE L'EGLISE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de don de 17 000 € de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Longueil pour la restauration des verrières de l'église.
Le conseil municipal remercie les membres de l'ASEL pour leur aide à la préservation de notre patrimoine et exprime sa gratitude à tous les donateurs.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Arrivée d'Isabelle POULLAIN 18h05

- **TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE VOIRIE DE LA ROUTE COMMUNALE : CAVEE LONGS CHAMPS / BAS DE BLAINVILLE**

La sécurité n'étant plus assurée, il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'investissement structurant ainsi qu'un renforcement de chaussée dans la secteur Cavée de Long Champs et carrefour rue de Blainville. Il est souhaitable de reprofiler la chaussée afin d'éviter tout ruissellement vers l'école située dans ce carrefour.

Monsieur le Maire propose que l'on procède à cette restructuration de chaussée le plus rapidement possible considérant le caractère dangereux de cette situation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux et autorise Monsieur le Maire a déposé une demande de subvention auprès du Département et au titre de la DETR.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Sous la présidence de Madame Françoise VALLAS (Doyenne d'âge), le Compte administratif est présenté par article et donne les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 373 041.29 €
 Recettes : 524 159.03 €
 Report 2023 en recettes : 124 742.14 €

Investissement : Dépenses : 1 167 788.94 €
 Recettes : 1 522 916.70 €

Report 2023 en dépenses : 175 015.22 €

Monsieur le Maire absent du débat ne participe pas au vote du Compte Administratif.
Les membres du Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants :

- APPROUVENT le Compte Administratif conforme au compte de gestion
- DECIDENT le report des restes à réaliser en investissement comme suite :
 - En dépenses : 218 700 €
 - En recettes : 310 291.29 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de M le Maire qui :

- rappelle que le compte administratif **exercice 2024** fait apparaître :

Section fonctionnement Excédent cumulé (n+n-1).....355 127.76 €

Section d'investissement Excédent cumulé (n+n-1)..... 151 117.74 €

- rappelle que le solde des restes à réaliser fait apparaître un excédent de 91 591.29 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Report section fonctionnement article 002.....275 859.88 €

Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes).....180 112.54 €

VOTE DES TAXES :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes en 2025.

Le conseil municipal après délibération :

- DONNE son accord pour maintenir les taux des taxes,

Taxes

Foncière.....(bâti) 46.56 %

Foncière.....(non bâti) 48.18 %

Taxe d'habitation 11.75 %

SUBVENTION 2025 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la participation de la commune sous forme de subvention aux associations suivantes :

Bibliothèque Quiberville 300 €

Association du RPI.....300 €

Cap d'Ailly..... 150 €

Comité de Jumelage	838 €
Coopérative scolaire	500 €
USBS	2000 €
Club des jeunes de Luneray.....	350 €
Parents d'élèves.....	300 €
Tous en Saâne.....	1500 €
Club de l'amitié.....	1200 €
DSEN.....	100 €

Le conseil municipal approuve le vote.

BUDGET 2025 :

Le budget primitif unique est présenté **chapitre par chapitre** et s'établit comme suit (en euros) :

Fonctionnement :

Dépenses :	777 999.64 €
Recettes :	777 999.64 €

Investissement :

Dépenses :	1 032 147.52 €
Recettes :	1 032 147.52 €

Report section fonctionnement article 002.....275 859.88 €

Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes).....180 112.54 €

Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ADOPE le budget 2025.

Chacun des membres du Conseil Municipal signent le budget 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de tous les investissements prévus en 2025 qui s'élèvent à 961 000 € TTC. Il rappelle également le programme des travaux par les agents pour toute l'année 2025 (régie).

Questions diverses :

Françoise VALLAS : « O Coeur des chansons » se renouvelle.

Atelier chants à capella ouvert à tous et toutes à partir du :

Tous les vendredis de 14h30 à 16h30.

Venez pour voir...entendre...chanter...proposer...participer

A Longueil à la charreterie Contact : F.VALLAS 06.45.29.97.46
(vous pouvez laisser un message)

Yves TIRARD : relevé des avaloirs réunion prévue les jeudis avec Lorraine GRANDCLEMENT et Alain LEBERTHIER

Fin de séance 20h30

Liste DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Didier LEDRAIT	
Mme Isabelle POULLAIN	
M. Yves TIRARD	
M. Stéphane ALLAIS	
Mme Béatrice NOEL	
M. Remi LECLERCQ	
Mme Lorraine GRANDCLEMENT	
Mme Patricia HAUCHARD-THOUIMIRE	
M Stanislas TISCA	
M Alain LEBERTHIER	
Mme Soumicha CLEMENT	
Mme Laurence TESTU	
Mme Françoise VALLAS	
M Thévenin LEDRAIT	